

**Mardi 20 janvier à 9 h 15**

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'ACTION SOCIALE  
ET DE LA SANTÉ**

**(M. le Ministre Prévot)**

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Georges-Louis BOUCHEZ sur les retombées économiques du subside de la Région wallonne octroyé pour le zoning d'Obourg

Valérie DE BUE sur les liaisons RAVeL

Laurent HENQUET sur le développement du RAVeL

Jean-Luc CRUCKE sur le dossier de rénovation de la Grand-Place de Leuze-en-Hainaut

Philippe KNAEPEN sur la préservation du haut-fourneau n°4 à Charleroi

Virginie DEFRANG-FIRKET sur la situation du château de Sclessin et des institutions culturelles qu'il abrite

Philippe KNAEPEN sur les résultats d'Archéo 2014

Virginie DEFRANG-FIRKET sur les troubles psychiques et émotionnels

Florence REUTER sur le burnout parental

Nicolas TZANETATOS sur la détection des cancers héréditaires

Virginie DEFRANG-FIRKET sur les places dans les maisons de repos

Jean-Luc CRUCKE sur la mise aux normes des maisons de repos (MR) et des maisons de repos et de soins (MRS)

Florence REUTER sur le plan Autisme

Olivier MAROY la nécessité du caractère obligatoire des cours d'éducation citoyenne et de l'orientation socioprofessionnelle dans le cadre du parcours d'intégration

Jean-Luc CRUCKE sur la peur du secteur associatif quant à son avenir

## **M. BOUCHEZ, sur « les retombées économiques du subside de la Région wallonne octroyé pour le zoning d'Obourg »**

La presse s'est faite l'écho d'une bonne nouvelle pour la Région montoise, à savoir le subside de 2.101.678,48 euros de la Région wallonne à IDEA destiné à l'amélioration du Parc environnemental de Mons-Hainaut (PEMH). Ce site localisé à Obourg est voué à poursuivre l'accueil d'activités de recyclage à haute valeur ajoutée. Ce secteur mérite en effet d'être soutenu et valorisé car il constitue un facteur de développement très important au sein de l'économie circulaire et de la métallurgie inversée. Selon la presse, l'affectation de ce subside sera destiné à la remise à neuf des voiries existantes ainsi qu'à la conduite des travaux d'équipement de nouvelles parcelles destinées à accueillir des entreprises avec un potentiel d'environ 103 emplois selon IDEA. Bien que ce subside soit le bienvenu et que je salue cette vision stratégique, cette information mérite d'être étayée et précisée pour en connaître davantage le potentiel économique sous-jacent. D'abord, est-ce que Monsieur le Ministre pourrait nous donner le timing de versement de ce subside ? Quel est l'agenda pour les travaux prévus ? Quand le PEMH modernisé verra-t-il le jour et sera prêt à accueillir les nouvelles entreprises ?

Ensuite, l'affectation prévue du subside ne mentionne que des travaux de réaffectation et de création de nouveaux espaces mais rien n'est prévu pour la promotion du nouveau site. Quel est le plan d'action pour faire la promotion de ce zoning d'activité économique vis-à-vis des investisseurs ? Avez-vous déjà eu des contacts avec des candidats-investisseurs ? Quel est la garantie que le site accueillera des entreprises avec des stratégies à long terme impliquées dans les politiques d'économie circulaire, de métallurgie inversée et de recyclage à haute valeur ajoutée ? Enfin, quelles retombées économiques attendez-vous suite à l'octroi de ce subside ? Comment ce projet va-t-il créer de la valeur pour la Région montoise ? Est-ce que les nouvelles activités contribueront à l'emploi de profils peu qualifiés et locaux ? J'ai beaucoup d'estime pour nos amis flamands mais ils sont de plus en plus nombreux à s'implanter dans des zonings économiques wallons en détachant régulièrement des travailleurs flamands. Autre exemple, le secteur de l'aérospatial à Charleroi est très technologique mais on sait bien qu'il ne contribue pas assez aux demandeurs d'emploi locaux dont le taux de profils peu qualifiés est élevé. Ainsi, le potentiel d'emploi des habitants des communes avoisinantes est réduit. Tout en respectant les normes en vigueur, avez-vous réfléchi à une stratégie permettant aux Montois de prétendre à ces emplois grâce à une promotion et un enseignement adapté qui permettraient ainsi aux employeurs de répondre à la demande d'emploi local ? Quel est votre plan d'action pour faire en sorte que les candidats-investisseurs contribuent à l'enrichissement local et qu'ils ne soient pas simplement des « chasseurs de subsides » avec des politiques à court terme ?

## **Valérie DE BUE, sur les liaisons RAVEL**

Je voudrais revenir avec vous sur vos projets concernant les liaisons RAVEL. J'ai pu en prendre en partie connaissance lors de la lecture de la presse et j'aimerais aller plus loin en lien avec votre réponse.

Vos projets sont donc de développer le projet global pour mettre en place un RAVEL homogène en comblant les chaînons manquants. Vous avez donc dressé une liste des priorités. J'aimerais d'abord savoir comment vous l'avez mise en place. Avez-vous rencontré des associations ou avez-vous demandé un rapport détaillé sur le sujet?

Ensuite, pour réaliser le volet infrastructure de ce programme dans les cinq années, vous indiquez que le budget annuel estimé nécessaire s'élève à environ 8 millions d'euros dont 7 millions pour les investissements et un million pour l'entretien. J'imagine que vous me confirmerez ces chiffres.

Cependant, un budget de 5,5 millions est prévu pour 2015. Il faut donc encore trouver 2,5 millions supplémentaires. Ma question est simple: où comptez-vous aller les chercher?

Enfin, le volet économique semble lié à ces travaux car, je vous l'accorde, le RAVEL représente un potentiel en terme de tourisme local. Avez-vous déjà prévu de mettre sur pied un groupe de travail, avec votre collègue chargé du tourisme, afin de voir ce que la Wallonie pouvait réaliser comme projet dans le domaine?

## **Laurent HENQUET, sur le Développement du RAVEL**

Monsieur Prévot, vous reconnaissez la nécessité de devoir consacrer annuellement un budget 8 millions d'euros pour étendre et entretenir le RAVEL. Plus précisément, votre estimation du montant nécessaire pour les investissements s'élève à 7 millions d'euros d'une part et d'autre part, vous estimez la somme indispensable à l'entretien des voies existantes à 1 million d'euros.

Le budget prévu pour 2015, à cet effet, est de 5.5 millions d'euros. Il faut donc, si l'on s'en réfère à vos déclarations, encore trouver 2.5 millions. Sauf à considérer que 2015 serait une année de sous-financement du Ravel.

Tout en reconnaissant le succès et l'atout touristique constitué par le Ravel, il faut reconnaître qu'il n'est toujours pas une véritable alternative à la route pour les trajets domicile-école ou domicile-travail, demeurant principalement un réseau touristique.

Le RAVEL étant l'épine dorsale du réseau cyclable de la Wallonie, cette infrastructure est, par nature, dédiée au déplacement. Elle permettra donc, selon vos propres mots, un développement économique local grâce au vélotourisme.

Mes questions sont les suivantes :

Des études précises ont-elles été menées afin de savoir dans quelle mesure le réseau RAVEL contribue à l'essor du développement économique local ? En effet, lorsque l'on sait que la quasi-totalité du RAVEL se situe en pleine nature (anciens halage et chemin de fer), on peut se demander où et avec qui va se réaliser le développement économique local ?

Pouvez-vous chiffrer cet apport économique ?

Dans quel budget avez-vous trouvé les 2.5 millions d'euros manquants dont question ci-dessus ?

## **Jean-Luc Crucke, sur "La lenteur qui frappe le dossier de la rénovation de la Grand-Place de Leuze-en-Hainaut".**

S'il y a un dossier qui fait l'unanimité à Leuze-en-Hainaut, c'est celui de la nécessaire rénovation de la grand-place de Leuze et de ces rues d'adjacentes pour retravailler l'image du cœur de ville et lui redonner un nouvel élan, notamment commercial, en le rendant plus agréable à fréquenter.

L'actuel mayor, à l'époque dans l'opposition, s'est fait fort d'y parvenir, pouvant compter sur une visite impromptue du ministre de l'époque et ce, en pleine période électorale. Tout allait aller vite : « Au budget 2013, un montant sera réservé pour la réalisation des études, des plans et la demande de permis, avant que l'on puisse passer au mode de marché. Le timing idéal serait que les plans et le permis soient en ordre pour fin 2013 ». Sans parler des travaux...

Déjà en avril dernier lors d'une précédente question parlementaire, il était évident que le timing ne serait pas respecté, sans doute parce que le timing réel était un timing de communication politique électorale plutôt qu'un vrai timing de planification de travaux. Abstraction est d'ailleurs faite de ce qu'il n'y a toujours pas de budget pour ce chantier d'envergure, à moins que le Ministre annonce le contraire ce jour.

Dans ce dossier qui ne connaît aucune évolution sensible depuis les années 2000, période à laquelle un plan existait suite à une première désignation d'auteur de projet, les vœux du Collège communal de Leuze ont été l'occasion de reparler de ce qu'il ne faudra pas – je l'espère – qualifier de Monstre du Loch Ness leuzois.

Le bourgmestre de la localité a annoncé qu'un auteur de projet était désigné. Visiblement heureux de ce que le dossier ait atteint une étape intermédiaire, somme toute fort administrative, dans son évolution, il n'a pas manqué de signaler au passage les lenteurs de l'administration du Ministre. Drôle de façon de remercier la Wallonie pour cette décision... Cette désignation est intervenue le 4 novembre 2014, un an après l'ouverture des soumissions.

L'administration a-t-elle mis un an pour analyser ces soumissions et sortir son rapport d'attribution ?

Comment expliquer cela ?

Qu'est-ce qui est venu perturber le processus ?

Agit-elle de la sorte dans tous les dossiers ?

A moins que le dossier ne soit pas jugé comme prioritaire ?

Où qu'il ait trainé sur le bureau du Ministre ?

Malgré les pressions du bourgmestre ?

Qui dit vrai ?

La gouvernance wallonne est-elle à ce point lente qu'elle hypothèque la revitalisation de certaines villes ?

Si l'administration est incapable de désigner ponctuellement un auteur de projet pour contribuer au redéploiement d'une ville, que pensez-vous alors de sa capacité à redresser une région ?

Quand les travaux pourront-ils débuter ?

Quel budget y est affecté ?

## **Philippe KNAEPEN, sur la préservation du haut-fourneau n°4 à Charleroi**

C'est en mars 2012 que l'entreprise sidérurgique Carsid, basée à Marcinelle, a décidé de cesser définitivement ses activités après une période de 4 ans de chômage économique.

Outre le drame social que constitue cette fermeture pour le millier de travailleurs encore actifs sur le site à l'époque, cette annonce souffle le glas de la sidérurgie carolorégienne.

En vue de reconverter le site, la Région Wallonne et la société Carsid ont annoncé le déblocage de 130 millions d'euros – 65 millions chacune - permettant, à terme, de nouvelles perspectives économiques pour le site et le bassin carolo.

Cette relance va nécessiter d'importants travaux dont la possible démolition du haut-fourneau. Dès cette annonce, plusieurs associations se sont constituées dans le but de préserver ce symbole du passé industriel et social de Charleroi. D'ailleurs, une marche de sensibilisation s'est déroulée le 4 décembre dernier.

Il ne reste en Wallonie que 3 hauts-fourneaux, 2 à Liège et 1 à Charleroi, constituant une preuve historique du passé industriel de la Wallonie.

Pour bénéficier d'un classement comme patrimoine, le CWATUPE, en son *article 185 alinéa 2* précise que « *le bien immobilier doit présenter un intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social, mémoriel, esthétique, technique, paysager ou urbanistique* ». Quatre caractéristiques, au minimum, peuvent être retenues pour la préservation du haut-fourneau.

Monsieur le Ministre peut-il me dire si son administration a ouvert un dossier à ce sujet ? Si oui, où en est-il ?

Des expériences dans des pays voisins ont démontré que la préservation d'un haut-fourneau représente un engagement financier important. On parle de 25 millions d'euros auxquels il faut ajouter 1 million d'euros/an pour l'entretien. Monsieur le Ministre peut-il confirmer ces chiffres ? Le contexte budgétaire permettra-t-il de dégager les marges suffisantes aux fins de concrétiser cette préservation de notre patrimoine ?

Vous sachant particulièrement sensible à la protection de notre patrimoine commun wallon, je ne doute pas, Monsieur le Ministre, que vous ferez l'impossible pour conserver ce haut-fourneau.

## **Virginie Defrang-Firket, sur la situation du château de Sclessin et des institutions culturelles qu'il abrite**

Depuis plus de 20 ans, le Théâtre de l'Aléna et le Centre Antoine Vitez occupent le château de Sclessin, quartier où la culture n'est pas légion.

Ce château est considéré par beaucoup comme l'unique patrimoine historique du quartier.

Ces deux asbl culturelles sont cependant menacées d'exclusion des lieux par les autorités communales liégeoises.

Les asbl souhaiteraient la conclusion d'un bail emphytéotique leur permettant de continuer à occuper le château.

Les occupants ne sont que locataires mais auraient fourni les preuves d'investissements entre 400.000 et 500.000€ afin de garder leur lieu de travail dans un état convenable.

Êtes-vous au courant de la situation du château de Sclessin et de sa valeur patrimoniale pour le quartier et la Région ?

La Wallonie peut-elle trouver une solution en accord avec les parties concernées ?

Vous l'a-t-on demandé ?

Avez-vous une position dans ce dossier ?



## **Philippe KNAEPEN, sur les résultats d'archéo 2014**

Jusqu'en 1989, la recherche archéologique était aux mains du Service national des Fouilles et du SOS-Fouilles de la Communauté Française. Pour fêter les 25 ans de la régionalisation de cette compétence, la Direction de l'archéologie, s'est lancée en 2014 dans un vaste projet de valorisation du patrimoine archéologique. L'année passée a été l'occasion de dresser un bilan des avancées dans les domaines variés que touche la recherche archéologique, préventive ou de programme. Elle devait permettre également de préciser ou de repréciser les enjeux de demain et de lancer les pistes prioritaires au regard des contextes patrimoniaux, environnementaux, urbanistiques et économiques, et cela dans le cadre actuel de l'archéologie européenne.

L'année 2014 a été voulue comme l'occasion unique de découvrir la diversité du travail des archéologues et la richesse du patrimoine archéologique wallon. Grâce à 80 partenaires, le public a eu accès à un programme de plus de 180 événements : visites de chantiers de fouille, expositions, visites guidées, publications, films, conférences, colloques, ateliers, promenades archéologiques...

L'ensemble de ces manifestations, à destination aussi bien du grand public, des décideurs, des aménageurs que du milieu scientifique, visait à promouvoir et mettre en valeur les multiples facettes du métier d'archéologue ainsi que les résultats des recherches réalisées.

Monsieur le Ministre a-t-il eu un retour de cette organisation ? Possédez-vous un rapport détaillé des enjeux de demain et avez-vous déjà une idée des pistes prioritaires à développer ?

Y a-t-il des chiffres du nombre de visites engendrées dans le cadre de cette année ? Pouvez-vous les comparer aux années précédentes ?

Comptez-vous vous appuyer sur les résultats de cette année de réflexion pour mettre certains sites méconnus plus en valeur ?

## **Virginie Defrang-Firket sur les troubles psychiques et émotionnels**

Selon certaines informations, un tiers des Belges ne se sent pas bien dans sa peau. La liste des troubles émotionnels et psychiques touchant ces personnes est longue et ces tourments se manifestent chez des personnes de plus en plus jeunes.

Face à cette situation, des spécialistes recommandent quelques attitudes clés à mettre en place par l'entourage d'une personne présentant de tels troubles. Il s'agit, par exemple, d'encourager l'estime de soi, d'inciter à la prise des initiatives, de développer le sens critique face, entre autres, aux images et aux contenus présents sur la toile, etc.

Lorsque la prévention ne semble pas suffisamment efficace, le renvoi vers une aide professionnelle permet également de trouver de nouvelles solutions.

Confirmez-vous cette tendance à la hausse des troubles psychiques et émotionnels ?

Le Gouvernement s'est-il déjà penché sur cette problématique ? Est-il à l'origine d'études ou de recherches diverses à ce sujet ?

A votre connaissance, existe-t-il des données chiffrées de ce phénomène ?

Au vu de la tendance à l'augmentation du nombre de personnes présentant ce type de troubles, il semble que les comportements clés à adopter ne sont pas toujours bien intégrés et appliqués par l'entourage de la personne émotionnellement sensible.

Existe-t-il, en Région wallonne, des campagnes de sensibilisation à ces méthodes ? En parallèle, tant de manière préventive que curative, quel(s) type(s) soutien(s) peut/vent être apporté(s) aux familles de personnes présentant de tels troubles ?

## Florence Reuter sur le burnout parental

Cela reste un phénomène méconnu mais pourtant de plus en plus présent dans notre société : le burnout parental, la dépression liée au fait d'être parents.

Alors que le burnout professionnel est de plus en plus connu et accepté, le burnout familial, personne n'en parle. Pourtant, ce phénomène est en augmentation constante car l'engagement parental est aussi important que l'engagement professionnel. Notre société est en pleine mutation. La conciliation vie professionnelle et vie familiale est de plus en plus difficile à réaliser et les parents débordés ne posent plus les limites nécessaires, ils se laissent dépasser par les exigences de leurs enfants qui finissent par prendre le dessus sur l'autorité parentale.

C'est un des signes des temps, de plus en plus de parents consultent pour dépression parentale. Ils sont effondrés, épuisés, angoissés et se sentent débordés par leur impossibilité à instaurer un cadre, une structure à leur enfant. Ils sont tétanisés par la peur de mal faire et n'ont plus qu'une seule envie, c'est de fuir.

Comment prévenir, informer et soutenir ces parents ?

On parle souvent de soutien à la parentalité pour les parents en situation de précarité, pour de très jeunes parents ou dans des situations de maltraitance. Mais ce phénomène de burnout parental soulève une autre forme de soutien à la parentalité.

C'est, je l'ai dit, un problème de société, qui touche à la fois au secteur de la santé mais aussi au secteur de l'enfance.

Monsieur le Ministre, avez-vous pris connaissance de ce phénomène en augmentation? Quels sont les processus pour prévenir ce burnout, informer et venir en aide aux parents ? Les professionnels de la santé sont-ils sensibilisés à cette forme de dépression ? L'aide à la parentalité a toujours préconisé une aide précoce auprès des familles, ne serait-il pas nécessaire d'en faire autant pour la dépression parentale? Une action conjointe avec la ministre de l'enfance est-elle envisagée ?

## **Nicolas Tzanetatos sur la détection des cancers héréditaires**

La communauté scientifique est aujourd'hui unanime à ce sujet, certains patients sont plus à même de développer un cancer pour des raisons héréditaires. Les dépistages génétiques, particulièrement dans le cas de cancers du sein, ont d'ailleurs considérablement augmenté dans les derniers mois.

Le centre d'expertise de soins de santé (KCE) a d'ailleurs publié dernièrement un rapport qui encourage cette démarche. Selon le KCE, il faut encourager les gens à franchir les centres tels que les cliniques du sein afin de favoriser les dépistages. Il précise aussi que dans certains cas le recours au test n'est pas indispensable et qu'un simple questionnaire peut déjà écarter un certain nombre de risques de prédisposition. Les tests génétiques doivent dès lors être faits lorsqu'il y a un doute concernant ce risque. Le KCE rappelle d'ailleurs que les cancers du sein dits « héréditaires » sont assez rares et concernent 5 à 10 % des patients. Les oncologues estiment pour leur part qu'on devrait pouvoir réaliser ces tests sans délais et ce afin d'éviter de perdre un temps précieux dans le traitement de la maladie. On voit dès lors se développer de plus en plus de sociétés commerciales qui proposent des tests sur Internet sans le moindre encadrement médical.

Avez-vous, Monsieur le Ministre, pu prendre connaissance de ce rapport du KCE ? Ayant la prévention de la santé dans vos compétences, quelle est votre position sur ce type de tests ? Avez-vous des contacts avec des experts du secteur ? Si oui, peut-on espérer que des actions vont être mises en place en termes de prévention afin de promouvoir ce type de dépistage ? Si oui quelles sont-elles et dans quel délai peut-on espérer les voir être mises en place ? Enfin de manière plus générale, quelles sont les actions que vous comptez mettre en place sous cette législature en terme de prévention des cancers de tous types ?

## **Virginie Defrang-Firket, sur les places dans les maisons de repos**

Selon une récente enquête du magazine Imagine, plus de 130.000 personnes vivraient actuellement en maison de repos en Belgique.

Toujours selon cette enquête, pour faire face au vieillissement de la population à l'échéance 2025, il faudrait créer de 1.800 à 3.000 places par an en séniorités.

Seuls 790 lits ont pourtant été ouverts entre 2000 et 2011.

Selon le Bureau fédéral du Plan, 63.287 places seront nécessaires en 2020. Cela représente près de 37% de lits supplémentaires d'ici 10 ans.

Or, comme dans de nombreux autres dossiers, si la DPR indique que le Gouvernement entend « poursuivre la politique de création de lits en maisons de repos et maisons de repos et de soins et de court séjour », elle ne donne aucun chiffre.

Confirmez-vous les chiffres de l'étude du magazine Imagine et du Bureau fédéral du Plan ?

Comment comptez-vous augmenter le nombre de lits disponibles ?

Pouvez-vous chiffrer vos objectifs ?

## **Jean-Luc Crucke, sur " La mise aux normes des MR et MRS"**

Prévue initialement pour le 01 janvier 2010 et reportée, une première fois, au 01 janvier 2015, la mise aux normes des MR et MRS est loin d'être finalisée et la cause peut largement être expliquée par des raisons budgétaires, les années 2015 et 2016 ne semblant pas pouvoir renforcer l'optimisme en la matière.

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier ? Peut-il préciser les directives dans lesquelles les autorités publiques sont amenées à travailler et les perspectives raisonnablement envisageables ?

L'art.1405 du Cwass prévoyait un mécanisme de dérogation. A-t-il largement été activé et toutes les sollicitations ont-elles trouvées réponse. A défaut, quels sont les dossiers en souffrance et quels sont les dossiers pour lesquels aucune dérogation n'a été sollicitée ?

Le Ministre reconnaît-il ne pas disposer des moyens budgétaires nécessaires à la finalisation des obligations de cofinancement prévues par l'obligation imposée aux communes ? Quelles conclusions en tire-t-il ? Face à l'incapacité budgétaire de la Wallonie, ne convient-il pas d'imposer un moratoire, en sus du report officiel de la date butoir du 01 janvier 2015 ?

La Fédération des CPAS a-t-elle été rencontrée et consultée ? Quel est le suivi de ces éventuels concertations ?

Lors de la législature précédente, il avait été convenu qu'un cadastre des maisons de repos ne respectant pas les normes 2015 devait être rédigé par l'Administration. Ce cadastre est-il finalisé et son contenu peut-il être transmis au parlement ? A défaut, quelles sont les raisons qui justifient ce retard supplémentaire ?

## Florence Reuter sur le Plan Autisme

L'autisme a été reconnu par la Communauté française en 2004, alors qu'en Flandre il était déjà reconnu depuis 1994.

La prévalence de l'autisme est de 1 personne sur 100. Il existerait donc en Fédération Wallonie-Bruxelles 45 000 personnes et autant de familles concernées.

Un grand nombre de personnes autistes connaissent au quotidien de grandes difficultés à cause d'un manque de diagnostic et d'accompagnement adapté. L'écart entre leurs besoins et l'offre de solutions adaptées se creuse.

En 2005, la création par l'INAMI des premiers Centres de Référence pour l'autisme a confirmé l'urgence de poser un diagnostic précis dès le plus jeune âge et d'orienter les enfants vers des services spécialisés. Pourtant, en Région Wallonne, comme à Bruxelles, ces centres restent trop rares et le manque de professionnels formés à cette spécialisation comportementale est criant.

En 2009, la Belgique a ratifié la Convention des Nations Unies relatives aux droits des personnes handicapées qui se prononce en faveur de l'inclusion.

En 2011, devant le manque important de solutions adaptées pour les personnes présentant un handicap de grande dépendance comme l'autisme, la Ligue des droits de l'Homme avec 20 autres associations a introduit une réclamation contre la Belgique devant le Comité européen des droits sociaux pour non respect de la Charte Sociale Européenne. En 2013, ce dernier a épinglé la Belgique pour manquements graves à ses engagements.

C'est pourquoi, le « collectif autisme » composé d'associations de parents et de défense des droits des enfants et des personnes handicapées a présenté ses priorités pour un PLAN AUTISME.

Ces priorités sont :

- Diffuser les recommandations de bonnes pratiques pour l'autisme.
- Recenser la population cible et établir un inventaire de ses besoins.
- Créer des services spécialisés en nombre et capacité suffisants.
- Assurer la gestion des situations de crise, la formation des professionnels et des familles.
- Garantir un plan individualisé, informer et sensibiliser la société.

Monsieur le Ministre où en sommes-nous aujourd'hui ? Dans la DPR, votre Gouvernement s'engage à élaborer le Plan Autisme, mais aucune information ne nous est parvenue depuis.

Des concertations avec les acteurs du collectif autisme mais aussi avec les autres entités de pouvoir ont-elles eu lieu? Si oui, qu'en ressort-il ? Pouvez-vous me donner des informations précises concernant la mise en place du Plan Autisme?



**Olivier Maroy, sur la nécessité du caractère obligatoire des cours d'éducation citoyenne et de l'orientation socio-professionnelle dans le cadre du parcours d'intégration.**

Nous avons tous été choqués par les attentats à Charlie Hebdo. La réaction populaire a été mondiale. Ne nous voilons pas la face, si beaucoup de débats s'en sont suivis sur la question de l'interculturalité, il reste encore aujourd'hui des points de tensions, des craintes que des actes barbares se reproduisent en Belgique, comme cela a été récemment le cas au Musée Juif.

Je crois que vous ne me contredirez pas si j'affirme que la meilleure manière d'éviter une radicalisation de certaines personnes telle que constatée, c'est de travailler collectivement sur le « mieux vivre » ensemble. Comprendre l'autre dans ses différences. Prévenir plutôt que de guérir en somme...

Dans le cadre de ses compétences, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'engage à tout, mettre en œuvre afin de prôner un meilleur « vivre ensemble ». C'est, a priori, une bonne chose et j'ose espérer que les mesures adoptées seront suffisamment efficaces. En tant que Ministre de l'action sociale, vous avez également un rôle à jouer en ce sens dans le cadre de la politique d'intégration des primo-arrivants. Mais je constate malheureusement que vous ne le remplissez pas totalement.

En effet, vous avez déclaré récemment votre volonté de rendre les cours de français obligatoire. Je ne peux que me réjouir de ce revirement de bord de votre parti qui votait encore contre cette mesure préconisée par le MR lors de la dernière législature. Par contre, en ce qui concerne le caractère obligatoire de la formation à la citoyenneté, et à l'orientation socioprofessionnelle, rien n'est envisagé. Rien.

N'est-ce pas pourtant une nécessité urgente ? Lorsque vous interrogez des jeunes dans la rue au sujet de ces attentats, vous serez parfois effrayé par leurs réponses ! Certains considèrent les attentats comme une suite presque logique à la provocation de Charlie Hebdo ayant caricaturé le prophète Mahomet. Comment voulez-vous entamer un travail dans l'enseignement primaire et secondaire si à l'arrivée dans notre pays, on n'explique pas aux parents un minimum notre façon de voir le monde. Par exemple, la liberté d'expression, la liberté de culte, la neutralité de l'Etat, etc.

Le caractère obligatoire des cours de français n'est pas là pour pénaliser les primo-arrivants, mais, au contraire leur offrir une occasion de mieux s'intégrer. Il en est bien sûr de même pour les cours de citoyenneté ou l'orientation socio-professionnelle. C'est évident. Pour mieux vivre ensemble, il faut commencer par se comprendre. Et pour comprendre le pays dans lequel on va vivre, un cours de citoyenneté s'impose. Quitte à faire enfin un pas en avant avec l'apprentissage de la langue, pourquoi ne faites-vous pas les deux pas suivants ? Ceux-ci sont plus faciles car moins onéreux. Envisagez-vous de changer votre fusil d'épaule à ces égards ? Dans l'affirmative, comment allez-vous procéder ?

## **CRUCKE Jean-Luc, sur la peur du secteur associatif quant à son avenir**

Le douze novembre dernier étaient évoquées les craintes émises par le secteur associatif au regard de l'épreuve budgétaire imposée par le gouvernement wallon et certaines discussions partisans. Ces exigences allaient inmanquablement avoir des répercussions sur leur action et sur l'emploi.

Pour rappel, les réductions annoncées de subventions étaient de 7 % si elles sont décrétales et de 15 % si elles ne sont pas décrétales, de quoi en effrayer plus d'une.

D'autant que les derniers chiffres de la Fondation Roi Baudouin sur le secteur associatif révèlent qu'une asbl sur trois rencontre des difficultés financières et/ou budgétaires, essentiellement en raison de la crise économique qui contracte les dons privés. Et le phénomène, jusque-là limité aux petites asbl, tend à se propager vers les grandes asbl.

Les asbl ont donc toutes les raisons de craindre pour leur avenir si les effets conjugués du secteur privé et du secteur public se font sentir. On peut même dire que les décisions wallonnes ont un effet démultiplicateur sachant que 60 % des asbl présentent une indépendance financière trop faible, vu leurs ressources émanent pour plus de 50 % des pouvoirs publics.

Comment le gouvernement wallon va-t-il accompagner le secteur associatif pour éviter l'hécatombe sociale en termes d'emplois mais aussi, tout simplement, l'hécatombe sociétale, à savoir la perte de toute une offre sociale, culturelle, sportive, environnementale... ?

A moins que le gouvernement n'y voit une manière détournée d'assainir le secteur ?

Quelle est la vérité ?

Le secteur associatif est heureusement souvent une manière différente et innovante de répondre à des besoins sociétaux que les pouvoirs publics n'assument pas ou mal et ce, par une initiative portée par des privés.

Faudra-t-il faire un trait sur tout cela ?

Les mesures d'économies dans le secteur des aides à l'emploi ne viendront pas amplifier encore ce phénomène ?

Quelles dispositions le gouvernement prendra-t-il pour rassurer le secteur associatif ou amortir les chocs qu'il lui fait subir ?